



**Régate Coupe Sarthe IGR-IMR
Régate critérium jeunes IPR,**

VOILE LEGERE 2021-2024

**Dimanche 17 septembre 2023
Plan d'eau de la Gèmerie à Arnage
Club Nautique du Val de Sarthe
Coupe Sarthe grade 5B, Critérium jeune grade 5C**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) 2021-2024
- 1.2 Les règlements départementaux de la coupe Sarthe et critérium jeunes 2022-2023.
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux *peuvent être tenus d'arborer* la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux dériveurs en inter série : IPR (Optimist et Open bic), IMR et IGR.

3.2 Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire** en complétant le formulaire joint à cnv.sarthe@gmail.com ou sur le site du club au plus tard le mercredi 13 septembre 2023. Préinscription sur le site <https://cnvs.jimdofree.com/compétition/préinscription>.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FF

Régates de grade 5(a, b ou c)

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Pas de droit à payer.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

17 septembre 9h30 à 10h

5.2 Jauge et contrôles : **sans objet.**

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Dimanche 17septembre	10h30	Inter séries dériveurs IMR & IGR
Dimanche 17septembre	10h30	Inter séries dériveurs IPR

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Disponible à l'inscription
- **Affichage salle « La caravelle ».**

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type triangles ou autres parcours construits adaptés au plan d'eau

7.2 L'emplacement de la zone de course : totalité du plan d'eau excepté zone de baignade.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider les compétitions.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Système de Points a Minima de l'annexe A*

Trois classements seront établis :

- Inter série petit rating < à 0,75
- Inter série moyen rating > à 0,75 et < à 0,90.
- Inter série grand rating > à 0,90.

Possibilité de regroupement en classement IND si nombre de bateaux insuffisant dans chaque groupe (moins de cinq bateaux).

Le classement de chaque course sera effectué en temps compensés.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Coupes aux 1ers de chaque groupe.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES. COVID 19 :

Préambule : En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : cnv.sarthe@gmail.com ou Tél. : 0751671287 ou site <https://cnvs.jimdofree.com>

Organisation

Présidente du Comité de course : Noël DOUET

Présidente du jury : Noël DOUET

Assistant au Comité de course :

BULLETIN d'INSCRIPTION**Régate critérium jeunes et
Coupe Sarthe dériveurs.**Date : **dimanche 17 septembre 2023**Lieu : **Plan d'eau de la Gèmerie à ARNAGE**Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE DU VAL DE SARTHE**

N° de voile :

Classe :

	BARREUR	EQUIPIER 1	
NOM			
PRENOM			
N° licence			
N° club			
Sexe			
Né(e) le			

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, M autorise mon enfant à participer à la régata ci-dessus 17 septembre 2023 et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

,

Fait à le 2023

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve. Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Cocher la case pour autoriser le Club Nautique du Val de Sarthe à utiliser sur tous supports, les images qui pourraient être faites.,

Le, la concurrent-e s'engage à respecter les consignes réglementaires liées au Covid-19.

Signature du barreur.
(Mention nécessaire : lu et approuvé)

Signature de l'équipier.
(Mention nécessaire : lu et approuvé)

Fait à, le 2023

Fait à, le 2023